



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_105-DE

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-105 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUIT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

FINANCES ET FISCALITE

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA CALI ANNULÉ ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2018.04.066 EN DATE DU 3 AVRIL 2018

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente, en charge des finances et de la fiscalité,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 qui prononce la fusion de La Cali et de la Communauté de Communes du Sud-Libournais et l'extension aux 7 communes, membres de la Communauté de Communes du Brannais,

Vu la délibération n°2016.12.165 en date du 13 décembre 2016 qui fixe les modalités d'intégration des résultats de la Communauté de Communes du Brannais,

Vu la délibération n°2018.04.066 en date du 3 avril 2018 qu'il convient d'annuler,

Vu la demande de la Trésorerie principale en date du 5 avril 2018 de procéder à l'affectation du résultat 2017 du budget principal de La Cali en tenant compte du résultat de clôture de l'ex-Communauté des communes du Brannais,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 mai 2018,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » en date du 14 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire procède à l'affectation définitive du résultat 2017 de la section de fonctionnement du budget principal :

Budget principal

I- Rappel des résultats Cali 2017		Résultats CC Brannais	Cumul résultats définitifs 2017
Résultat section de fonctionnement			
Résultat de l'exercice – excédent	4 729 973.13 €	428 115.24 €	5 158 088.37 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	2 000 000.55 €		
Résultat de clôture à affecter	6 729 973.68 €	428 115.24 €	7 158 088.92 €
Besoin réel de financement – section investissement			
Résultat section investissement – déficit	- 851 582.33 €	- 429 247.13 €	- 1 280 829.46 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	969 829.89 €		969 829.89 €
Résultat comptable cumulé	118 247.56 €	- 429 247.13 €	- 310 999.57 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	2 361 667.47 €		2 361 667.47 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	3 528 300.00 €		3 528 300.00 €
Solde des restes à réaliser	1 166 632.53 €		1 166 632.53 €
Besoin (-) réel de financement		- 429 247.13 €	

Excédent (+) réel de financement	1 284 880.09 €		
Envoyé en préfecture le 28/05/2018 Reçu en préfecture le 28/05/2018 Affiché le ID : 033-200070092-20180522-2018_05_105-DE			
II- Affectation des résultats			
Affectation du résultat de fonctionnement			
En couverture du besoin réel de financement (R 1068)	/	429 247.13 €	
En dotation complémentaire en réserve (R1068)	5 729 973.68 €		6 159 220.81 €
Total 1068	5 729 973.68 €	429 247.13 €	6 159 220.81 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	1 000 000.00 €	- 1 131.89 €	998 868.11 €
Report D 001 :	118 247.56 €	- 429 247.13 €	-310 999.57 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	998 868.11 €	- 310 999.57 €	+ 6 159 220.81 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180522-2018_05_105-DE